



ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

© Marie Genel - MENESR

Devenez professeur associé en lycée professionnel

ÉDUCATION NATIONALE

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Vous avez une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en rapport avec une discipline enseignée en lycée professionnel ?

Vous pouvez alors, en tant que **professeur associé**, consacrer une partie de votre temps à transmettre vos compétences à des jeunes qui se destinent à exercer le même métier que vous.

Les missions



Le professeur associé est un professionnel qui consacre une partie de son temps à des **activités d'enseignement** dans les formations initiales qui conduisent aux :

Certificats
d'aptitude
professionnelle
(CAP)

Baccalauréats
professionnels

Certificats de
spécialisation

Brevets
de technicien
supérieur
(BTS)

Ces activités d'enseignement incluent le suivi et le conseil, ainsi que l'évaluation et la validation des acquis des élèves.

En prise directe avec la réalité des métiers, le professeur associé apporte des compétences complémentaires aux équipes pédagogiques en **transmettant ses savoirs et savoir-faire**, en enrichissant le geste professionnel des élèves.

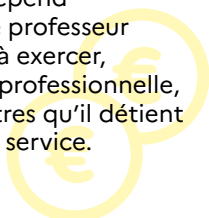
Le temps de travail



Le professeur associé, qui a une activité professionnelle principale, exerce **un service à temps incomplet**, qui correspond au maximum à 324 heures annuelles d'obligation de service devant les élèves, c'est-à-dire à **9 heures maximum par semaine**.

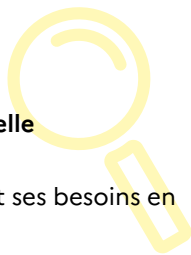
La rémunération

La rémunération dépend des missions que le professeur associé est amené à exercer, de son expérience professionnelle, des diplômes ou titres qu'il détient et de sa quotité de service.



© Julie Bourges - MENESR

Le recrutement



Le professeur associé doit justifier d'une **expérience professionnelle d'au moins 5 ans**, en rapport avec la discipline enseignée.

Il est **recruté en qualité de contractuel par le rectorat**, qui définit ses besoins en lien avec la carte régionale des formations des lycées.

Les perspectives

Un professeur associé est recruté pour un temps donné mais, en fonction de l'expérience menée, il peut s'insérer dans un **nouveau parcours professionnel** :

- un contrat d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans ;
- une reconversion durable en qualité de professeur de lycée professionnel (par concours, dont celui réservé aux professionnels du secteur privé, ou par recrutement contractuel)



L'ENSEIGNEMENT AU LYCÉE PROFESSIONNEL

L'enseignement au lycée professionnel s'organise entre :

- des enseignements généraux ;
- **des enseignements professionnels théoriques et pratiques**, grâce notamment à des équipements permettant de reproduire ou de simuler les conditions d'exercice des métiers ;
- des périodes de formation en milieu professionnel.

Les enseignants s'appuient sur les observations et expériences réalisées au lycée et en milieu professionnel en favorisant les **mises en situation des élèves**, très souvent en groupes à effectifs réduits.

Des démarches de projet sont mises en place afin d'articuler les enseignements et d'aboutir à des **réalisations professionnelles concrètes**.

RETROUVEZ LES OFFRES SUR :

recrutement.education.gouv.fr

choisirleservicepublic.gouv.fr



INFORMATIONS ET CONTACTS DANS L'ACADÉMIE



Plus d'infos sur
devenirenseignant.gouv.fr

